

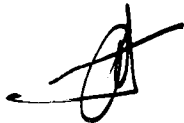
AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 82-24 du 26 OCOTBRE 1982 RELATIVE A UNE AVANCE AU CEFIGRE

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré décide d'allouer au CEFIGRE une avance de 400 000 Frs remboursable en 10 ans, sous réserve de la présentation par le CEFIGRE de ses documents comptables au Contrôleur Financier.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration



Lucien VOCHÉL

